



Procédure administrative au catéchuménat

Demande des 3 sacrements

(baptême – confirmation – eucharistie)

Adultes et jeunes de 14 ans ou plus non baptisés

Dès l'accueil de la demande

- ➔ Remplir le formulaire « accueil de la demande » complété par la personne qui accueille et non par le candidat lui-même : <https://catechese.diocesedenamur.be/wp-content/uploads/2021/11/formulaire-accueil-demande-bapteme-adulte-ou-ado.pdf>
- ➔ Garder une copie de ce formulaire en UP/paroisse.
- ➔ Envoyer le document au Service de Catéchèse (Catéchuménat)
 - soit par la poste : Rue du Séminaire 11b – 5000 Namur
 - soit par mail : catechumenat@diocesedenamur.be

Après un temps de cheminement variable selon les personnes et un discernement qui met en avant une première adhésion de foi, l'**entrée en catéchuménat** est célébrée. Tout de suite après cette célébration, un membre de l'équipe d'accompagnement transmet au Service de Catéchèse (Catéchuménat) les documents suivants :

- ➔ le formulaire « entrée en catéchuménat » pour le registre diocésain complété et signé par le catéchumène, le prêtre célébrant et les membres de l'équipe d'accompagnement : <https://catechese.diocesedenamur.be/wp-content/uploads/2020/12/formulaire-entree-en-catechumenat-registre-diocesain-namur.pdf>
- ➔ le formulaire RGPD complété : <https://catechese.diocesedenamur.be/wp-content/uploads/2020/12/Formulaire-RGPD.pdf>
- ➔ une autorisation parentale signée par les deux parents pour tout enfant ou adolescent mineur d'âge : <https://catechese.diocesedenamur.be/wp-content/uploads/2020/12/Autorisation-parentale-jeunes-18-ans.pdf>

Chaque année en décembre-janvier

- ➔ Les équipes locales sont interpellées pour discerner quels catéchumènes sont concernés par l'Appel décisif de l'année.
- ➔ À ces catéchumènes, l'équipe diocésaine envoie
 - une fiche de renseignements à compléter et renvoyer au service diocésain ;
 - une invitation et des conseils pour écrire à notre évêque. Une copie de la lettre est envoyée au Service de Catéchèse (catéchuménat).

Les équipes d'accompagnement soutiendront les catéchumènes dans cette démarche.

À la mi-carême

Le service diocésain envoie dans les UP/paroisses concernées les renseignements nécessaires à la préparation du registre.